



Rapport d'activité

2009

7 place J FERRY, 05000 GAP, 04.92.53.25.25 / ccas@ville-gap.fr

Alain GRISARD

Les bases réglementaires des CCAS

Comme tous les centres Communaux d'Action Sociale, le CCAS de GAP est un établissement public communal.



ORGANISATION:

- Outre le Maire de la commune, Président de droit du Centre Communal d'Action Sociale, le conseil d'administration du CCAS est composé à parité de membres élus par le conseil municipal en son sein et de membres nommés par le Maire. Le nombre de membres, décidé par délibération du conseil municipal, doit être compris entre 9 et 17.
- Les membres nommés par le Maire sont choisis parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune. Au nombre de ces membres doivent figurer un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département et un représentant des associations de personnes handicapées du département.

TEXTES CONSTITUTIFS:

- ✓ **Code de l'Action Sociale et des Familles :**
 - Partie législative :** Article L115-2
Articles L123-4 à L123-9
Article L133-5
Article L144-1
 - Partie réglementaire :** Article R123-1 à R123-26

Les MISSIONS:

Elles sont de deux ordres :

- **Les missions confiées par la loi :**
 - Participation à l'instruction de certains dossiers (aide légale, RSA...) mission largement réduite avec la mise en place en 2000 de la Couverture Maladie Universelle (CMU),
 - Réalisation annuelle d'une Analyse des Besoins Sociaux de l'ensemble de la population qui relève du CCAS sur son territoire d'intervention.
 - Domiciliations.
- **Les missions confiées par la municipalité dans le cadre des compétences données par la loi aux CCAS :**
 - Animation et développement de l'action municipale dans le champ social (personne démunies, personnes âgées, enfance...)
 - Organisation et gestion des interventions, prestations et services de la Ville dans ce champ, notamment les prestations (aides facultatives...) et services (établissements ou services à caractère social ou médico-social) que la Ville peut gérer à travers son CCAS (Crèches, CLSH, EHPAD, épicerie sociale, ALT, activités seniors etc...).

Le CCAS est un établissement public administratif dont la présence est de droit dans chaque commune (ou dans un cadre intercommunal).

Cela se traduit par :

- Une personnalité morale de droit public
- Un Conseil d'Administration, des délibérations,
- Un budget autonome (même si le CCAS est dépendant financièrement de la commune par l'intermédiaire de la subvention d'équilibre)
- Un tableau des effectifs différent de celui de la commune (le passage d'un agent de la commune au CCAS, ou inversement, est une mutation)

Dans la réalité des faits, le CCAS est totalement intégré dans le fonctionnement des services de la ville de Gap, au même titre que les autres directions municipales.

Le CCAS : une double investiture

décret du 6 mai 1995

Mission règlementaire « fermée »

- Participer à l'instruction des dossiers de demande d'aide sociale
- Suivi des bénéficiaires d'une prestation sociale
- Domicilier toute personne sans domicile stable qui a un lien suffisant avec la commune
- Assurer la coordination des acteurs à l'échelle de la commune.

articles L.123-4 à L.123-9 du code de l'action sociale et des familles

Mission politique « ouverte »

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées

Le Conseil d'Administration

Le Centre Communal d'Action Sociale de GAP est administré, depuis le 29/04/2008 par un Conseil d'Administration de 17 membres dont la composition est la suivante:

Président: Monsieur Roger DIDIER, Maire de GAP

Membres désignés par le Conseil Municipal

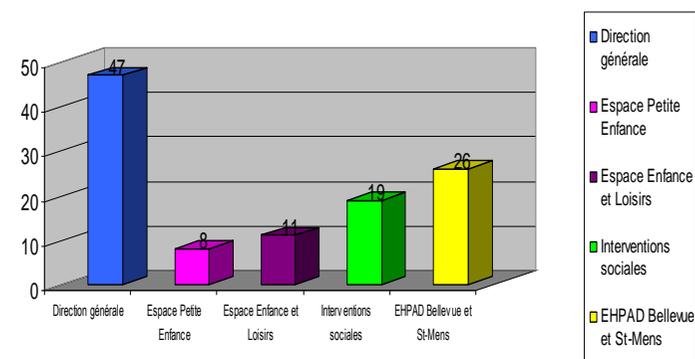
- Mme **Françoise DUSSERRE**, Vice –Présidente, Conseillère municipale déléguée
- M. **Robert VINCENT**, Maire-Délégué Romette
- Mme **Chantal RAPIN**, Conseillère municipale
- Mme **Martine BOUCHARDY**, Adjointe
- Mme **Véronique GREUSARD**, Conseillère municipale
- M. **Jean-Paul CADET**, Conseiller municipal
- M. **Jean-Claude EYRAUD**, Conseiller municipal
- M. **Jean ARCE-MENSO**, Conseiller municipal

12 séances, 111 délibérations

Membres désignés par le Maire

- Mme **Brigitte NECTOUX**, Association Insertion CODES 05
- Mme **Claude PARENT**, Association Insertion La Petite Ourse
- Mme **Josiane PELLERIN**, Association Handicap, ANPAA 05
- Mme **Annie GUILLAUME**, Association Handicap, Hautes-Alpes ALZHEIMER
- M. **Claude COULANGE**, Association Personnes Agées ALMALPES
- Mme **Marie-Josée LACHEVRE**, Association Personnes Agées ADMR du Gapençais
- M. **Gérard COLLIT**, Association Education Populaire PEEP 05
- M. **Christian MARGERY** Association Familiale UDAF 05

Nombre de dossiers examinés par le conseil d'administration



Une charte des valeurs partagées

Le CCAS de la Ville de GAP fonde son identité et sa position de relais de la politique sociale de la commune sur sa capacité à analyser et anticiper les besoins sociaux de la population afin d'y apporter une réponse adaptée.

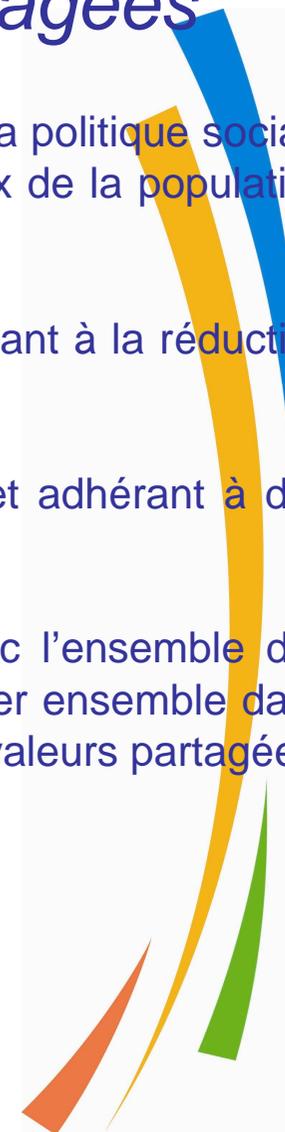
Le CCAS doit permettre l'inclusion sociale de tous les individus en participant à la réduction des inégalités de situation.

Pour ces missions, le CCAS s'appuie sur des professionnels impliqués et adhérant à des valeurs partagées.

Le CCAS s'est engagé dans une démarche de travail en commun avec l'ensemble des personnels considérés comme des collaborateurs. L'objectif est de travailler ensemble dans une direction commune. Pour ce faire, une charte présente les principales valeurs partagées.

Ces valeurs se déclinent en 5 points :

Le respect d'autrui,
L'exemplarité,
La communication,
L'intégrité,
La responsabilité.



Organigramme du CCAS

18 SERVICES DIFFERENTS

DE LA NAISSANCE A LA FIN DE VIE

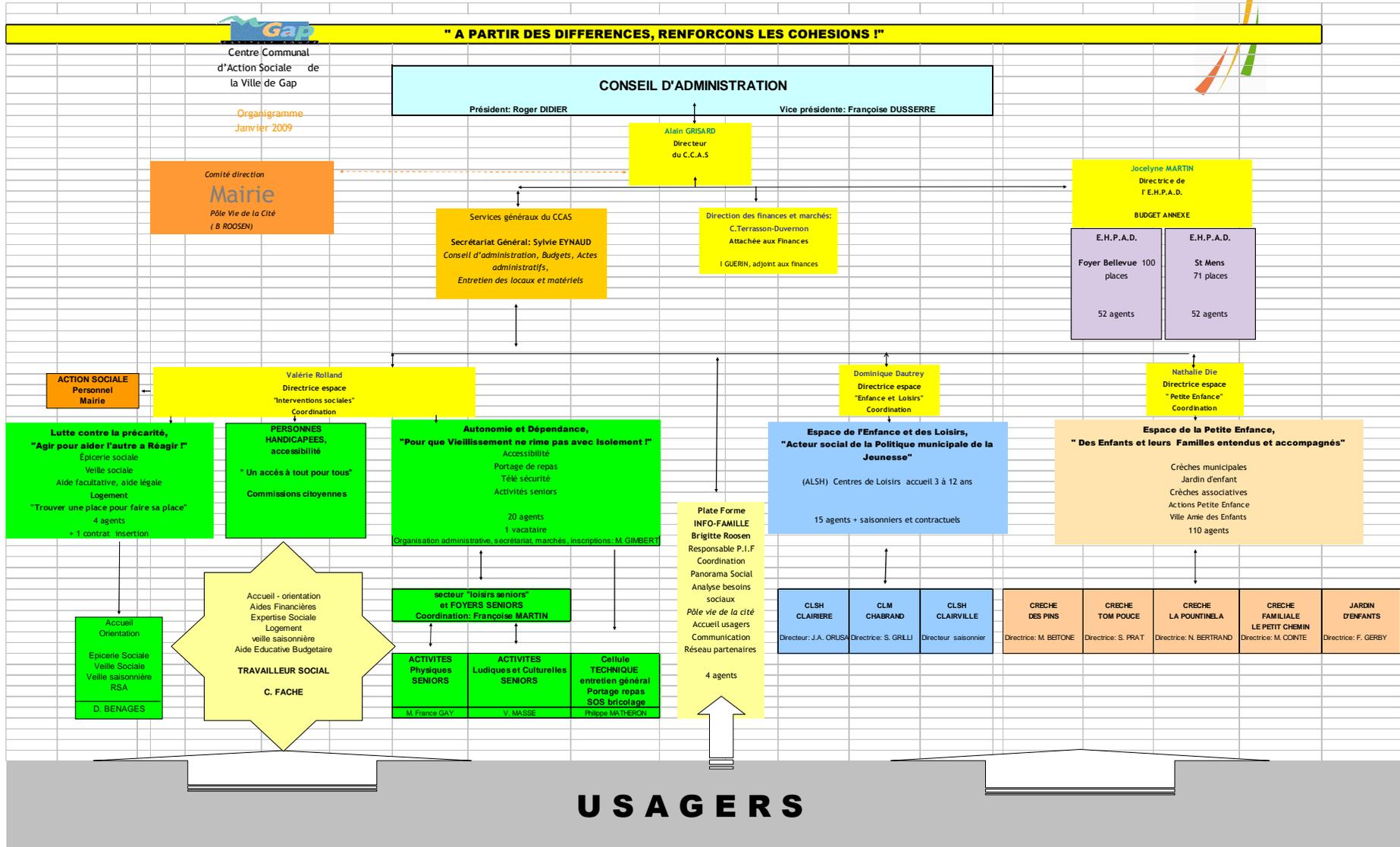


Tableau des effectifs au 31/12/2009



CCAS total des postes 332

Postes d'agents titulaires 149

A temps complet 122

A temps non complet 27

Postes d'agents non titulaires 183

(saisonniers et contractuels de remplacement)

EHPAD Foyer Bellevue total des postes 76

Postes d'agents titulaires 60

A temps complet 39

A temps non complet 21

Postes d'agents non titulaires 16

(saisonniers et contractuels de remplacement)

EHPAD St-Mens total des postes 57

Postes d'agents titulaires 57

A temps complet 43

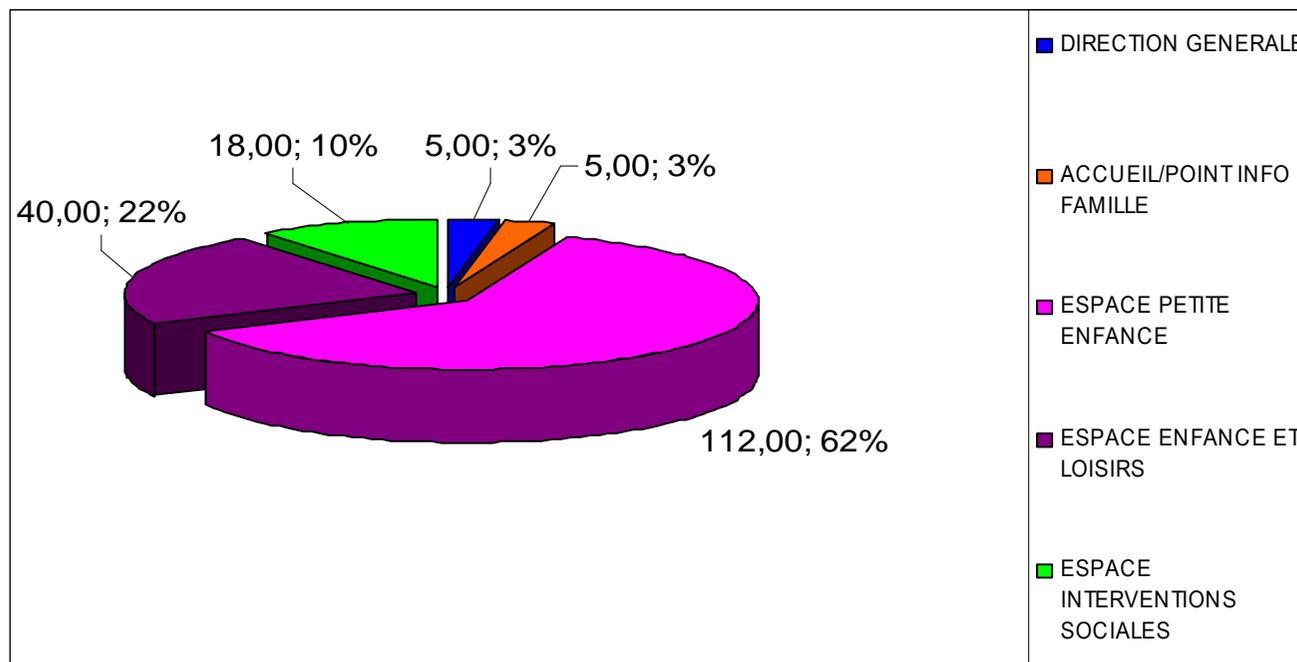
A temps non complet 14

TOTAL GENERAL

TITULAIRES 266

Saisonniers et contractuels remplaçants NON TITULAIRES 199

Les actions de formation du personnel dont formations obligatoires liées à la mission



**133 agents concernés (sur 180),
Taux de formation 2009, 73.80%
103 actions de formations sur 30
thématiques,
Représentant au total 503 journées de
formation**

Les stagiaires accueillis dans les services

- **Au CCAS**

Crèches: 59 stagiaires

ALSH: 9 stagiaires

D°G_{ale}: 2 stagiaires

Total: 70 stagiaires

Soit : 224 semaines

- **Dans les EHPAD**

Bellevue: 30 stagiaires

St Mens: 15 stagiaires

Total: 45 stagiaires

Soit 157,5 semaines

Total général: 115 stagiaires / 381.5 semaines

ACCUEIL

Plate forme Info Familles



Accueil / P.I.F.:



Pour l'année 2009, **20 904 personnes** se sont adressées à l'accueil du CCAS et à la « Plateforme Info Famille », **en augmentation de 18% par rapport à 2008.** Soit, en moyenne **1750 usagers par mois (environ 80/jour).**

NOTA: Vu l'activité des 9 premiers mois de l'année, la prévision 2010 est de 24 500 visites soit + 14% avec en moyenne 94 usagers reçus par jour.

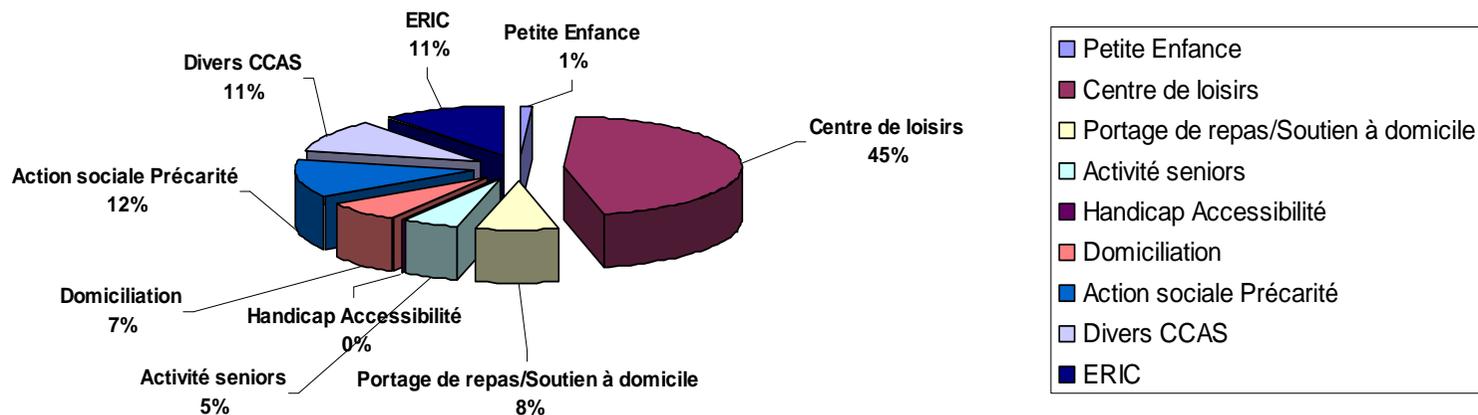
Les horaires d'ouverture de 8h30 à 17h00 non stop les lundi, mardi, jeudi et vendredi facilitent l'accessibilité des services aux usagers qui travaillent.

Parmi les thématiques gérées par ce service (petite enfance, centres de loisirs, action sociale, domiciliations, handicap, activités et aide aux séniors, accès internet, emploi, logement, service à la personne etc.), **ce** sont les inscriptions en **ALSH** (Accueil de Loisirs sans Hébergement) qui génèrent le plus de demandes : **45%** du volume des accueils.

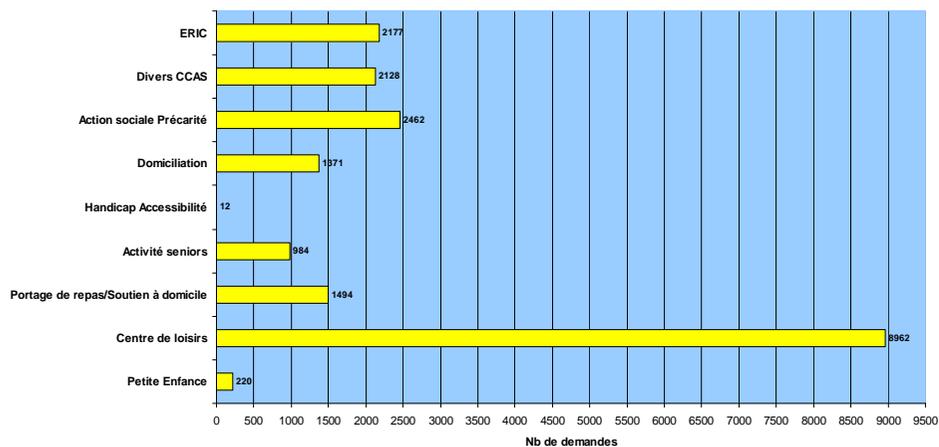
La fréquentation de la **Plateforme Info Famille** représente **10%** des demandes, de même que le **réseau ERIC** qui permet d'accéder à Internet gratuitement.

Un Centre de Ressources Documentaires pour la famille est également accessible à tous les usagers.

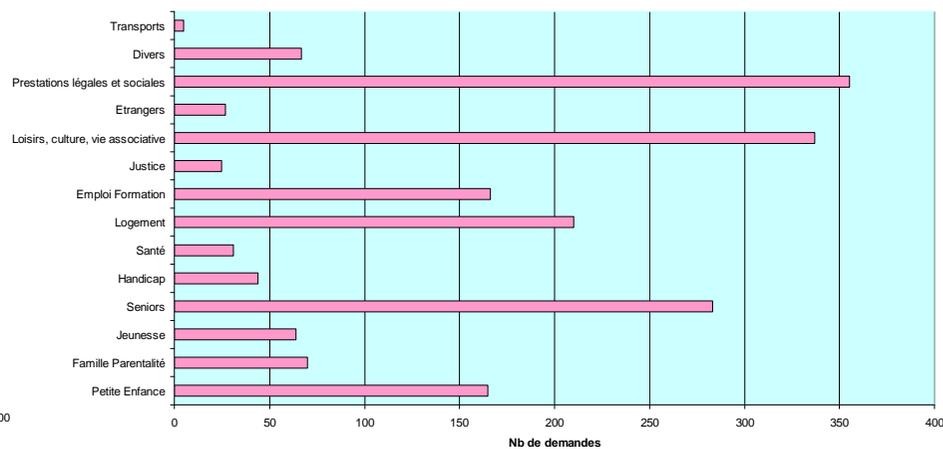
Demandes en % par thématiques CCAS 2009



Thématiques CCAS 2009



Thématiques PIF 2009



Les domiciliations

La réglementation:

- **Un droit** inscrit au Code de l'Action Sociale et des Familles art L.264-1
- **Obligation**, pour bénéficier des prestations sociales, d'élire domicile auprès d'un CCAS /CIAS ou d'un organisme agréé par le Préfet.
- Art J264-2 et décret 2007-1124: la domiciliation est accordée pour une **durée limitée** (un an) renouvelable de droit, les conditions de fin sont prévues à l'art L 264-5 (acquisition d'un domicile stable, demande de l'intéressé, absence de manifestation)
- La domiciliation est **formalisée** par la remise d'une attestation mentionnant la date d'expiration.
- Le CCAS tient un **registre de suivi** des domiciliations.
- L'intéressé reçoit son courrier à l'adresse du CCAS.

L'action du CCAS de GAP en 2009

70 DEMANDES INITIALES

12 RENOUELEMENTS en cours
d'année

36 RADIATIONS

1 371 visites (6 par jour)

Les agents du CCAS gèrent le courrier à destination des inscrits,

Le registre des domiciliations existe

Espace « Petite Enfance »

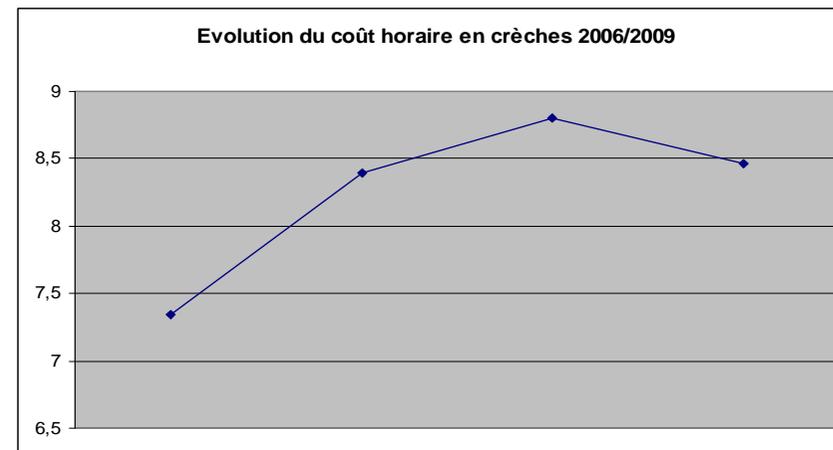
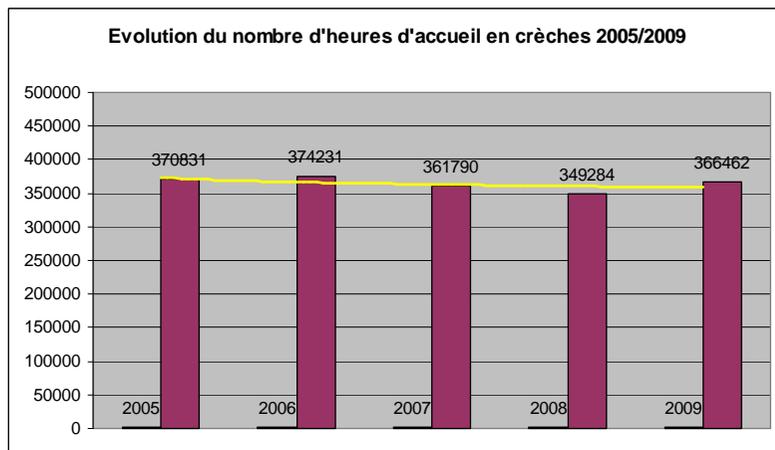
366 462. heures d'accueil pour 966 enfants.



Les missions de l'espace « Petite enfance »

- Le CCAS présente tous les atouts d'une communauté intergénérationnelle. De par ses fonctions et missions, il intervient globalement autour de chaque individu, de chaque famille.
- Les établissements d'accueil petite enfance sont les lieux de premier contact entre les familles et nos services. Les transitions entre les services sont préparées afin de permettre aux familles de progresser tout en maintenant les repères. Et ceci est d'autant plus vrai pour les familles qui sollicitent une attention particulière.
- **Les objectifs et missions de l'Espace Petite Enfance :**
 - Réaliser des actions de coordination, de pilotage, d'animation, d'interface et d'évaluation entre les différents services, instances, associations autour de l'enfant et de sa famille en veillant à maintenir au centre des actions l'enfant avec ses parents en position de premiers éducateurs ;
 - Répondre à la diversité et à la complexité croissantes des situations nouvelles en identifiant les nouveaux acteurs et leur champ d'action ;
 - Mettre en place la politique petite enfance municipale en établissant le Projet Éducatif Global ;
 - Assurer la gestion des structures d'accueil petite enfance

L'activité des crèches municipales



La demande des familles en terme de garde d'enfants s'accroît rapidement:

Inscriptions :

2008 = 56

2009 = 179 (+31%)

Enfants accueillis:

2008 = 918

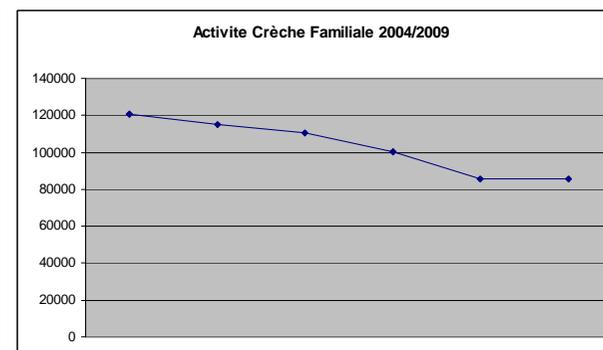
2009 = 966 (+ 5%)

Sur les 5 dernières années, nous constatons une évolution quasi similaire (tendance à la hausse) dans les crèches multi accueil mais une forte baisse d'activité à la Crèche Familiale (diminution du nombre de professionnelles, difficulté de recrutement).

Ce dernier service a stabilisé son fonctionnement en 2009 (résultats positifs de la campagne de promotion du métier d'assistante maternelle en Crèche Familiale réalisée depuis plusieurs années) et semble repartir en légère hausse depuis le début 2010, évolution à suivre.

Le Jardin d'Enfants a fonctionné à pleine capacité dès sa première année d'ouverture.

Les coûts de gestion ont été réduits en 2009 mais une baisse générale des recettes (CAF et usagers) est constatée.



NOTA: 10/2010

24 enfants avec PAI

dont 6 nécessitant un accompagnement de handicap

Les crèches: un secteur en pleine évolution au plan local comme national, une activité en hausse, une demande importante de la population, des difficultés de gestion :

Les contraintes réglementaires d'encadrement sont difficiles à satisfaire: difficulté de recrutement de personnel (pénurie de personnel dans les filières sanitaire et médico-social) ;

Problématique des établissements liée à la hausse de fréquentation :

- Adaptation fonctionnelle (locaux et matériel), accessibilité des locaux ;
- Adaptation humaine : le nombre important d'enfants accueillis à temps non complet induit un « turn-over » permanent impliquant une adaptation constante des personnels, fatigabilité plus importante, risques de défauts de prise en charge ;
- Le nombre de famille à gérer et la volonté de rationaliser la gestion implique une augmentation de la charge de travail administratif : accueil, documentations et bilans vis à vis des financeurs, tableaux de bords de suivi etc. ;
- Un logiciel informatique peu adapté ne permettant pas de disposer de données de gestion précises et fiables ;
- Un besoin important d'organiser des temps de réflexion récurrente d'adaptabilité (échanges professionnels, régulation d'équipe, approche partagée de dossiers ou situations sensibles etc..)

Une demande difficile à satisfaire : les accueils en horaires atypiques

Des projets à l'étude :

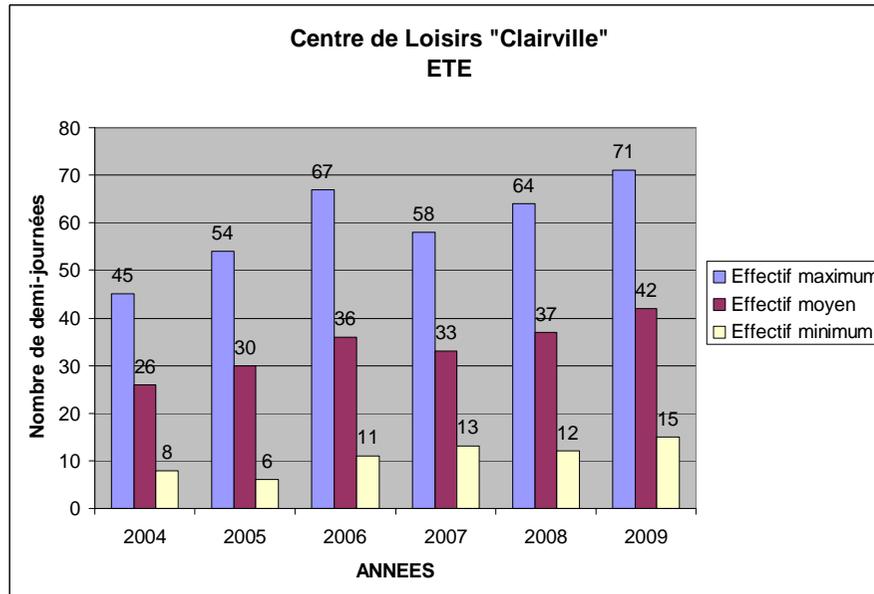
la Crèche inter-institutions, le Service Accueil Relais, l'adaptation de plusieurs établissements, la centralisation de la gestion administrative.

Espace « Enfance et Loisirs »

26 592 journées d'accueil
soit 186 144 h d'accueil,



Centre de loisirs CLAIRVILLE



Augmentation constante et régulière de la fréquentation et des effectifs du centre.

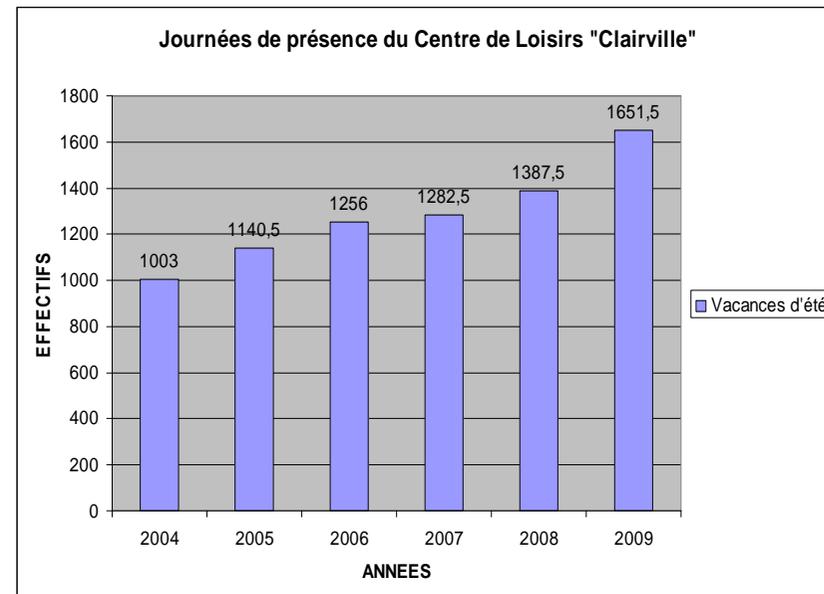
Ce constat permet de confirmer l'intérêt des modes d'accueil souples répondant à une demande croissante des familles.

Le centre de « CLAIRVILLE » ne fonctionne qu'en période d'été.

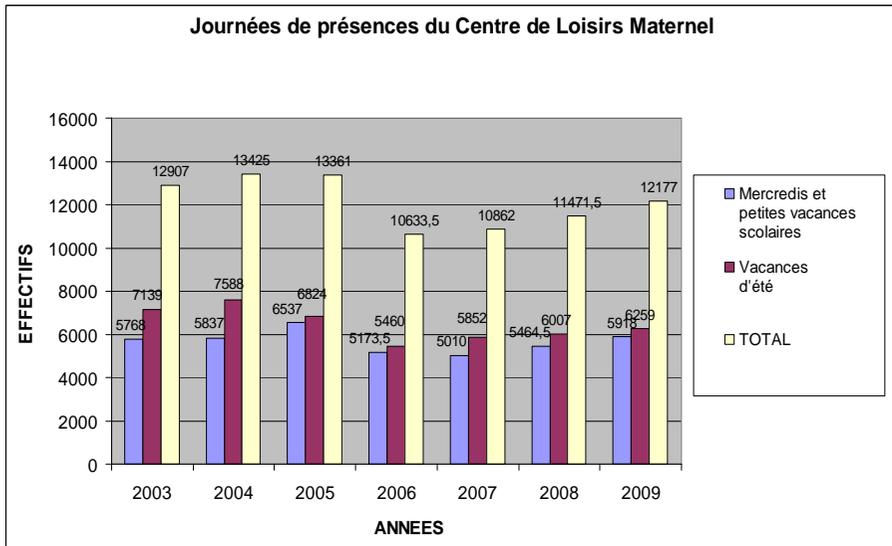
Le centre a accueilli 1 enfant avec PAI dont 1 handicapé en 2009

Origine des enfants accueillis ETE 2009:
GAP:240, 05: 36, hors 05: 1

Part hors Gap: 15.5%



Centre de loisirs maternel



Un fonctionnement en mode d'accueil souple est en place durant l'été depuis 2009.

Le centre a accueilli 15 enfants avec PAI dont 6 handicapés en 2009

Origine des enfants accueillis année 2009:

De 01 à 06: GAP: 353, 05: 54, hors 05: 7

De 07 à 08: GAP: 429, 05: 72, hors 05: 6

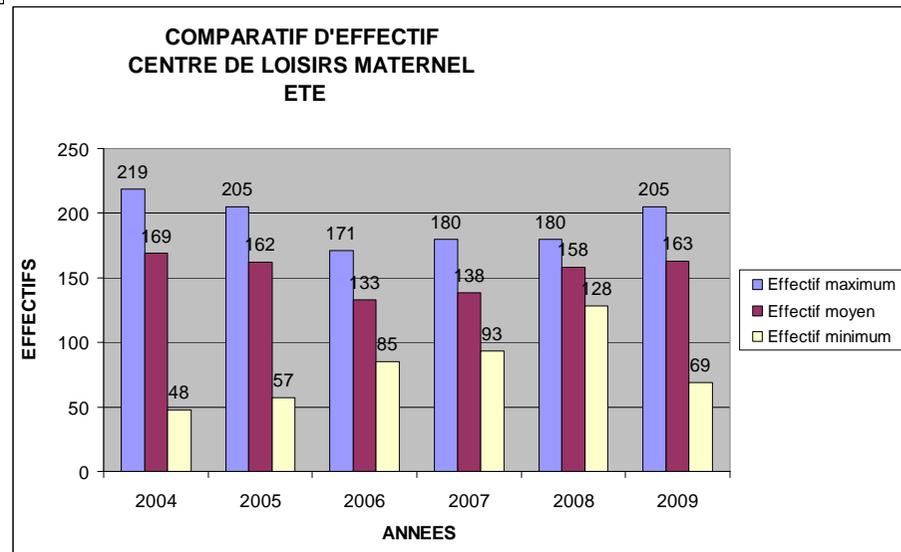
De 09 à 12: GAP: 456, 05: 78, hors 05: 4

Part hors GAP: 17.3%

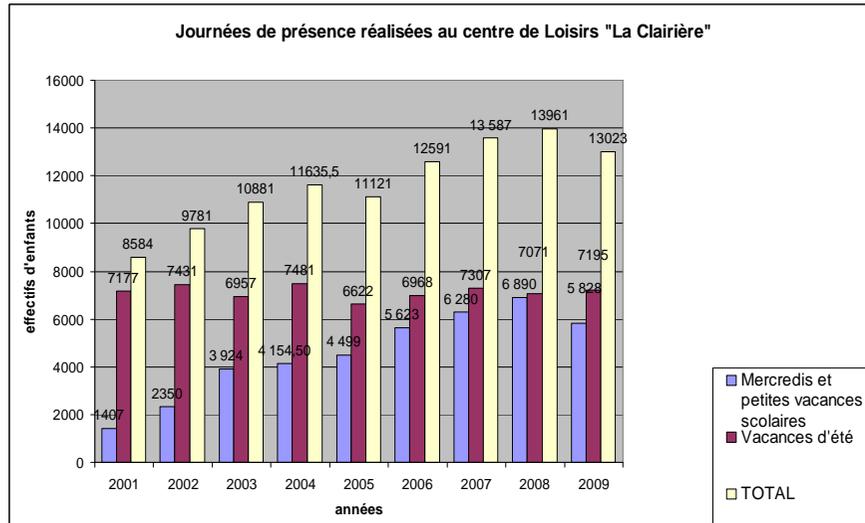
L'effectif moyen d'enfants accueillis tend à augmenter de façon régulière depuis 2006.

L'activité d'été est stable, la hausse de fréquentation est plus marquée pour les Mercredis et petites vacances.

Les variations du nombre d'enfants accueillis semblent plus liées aux évolutions de pyramide des âges et peuvent être comparées aux évolutions de crèches.



Centre de loisirs « La CLAIRIERE »



Le centre a accueilli 10 enfants avec PAI dont 6 handicapés en 2009

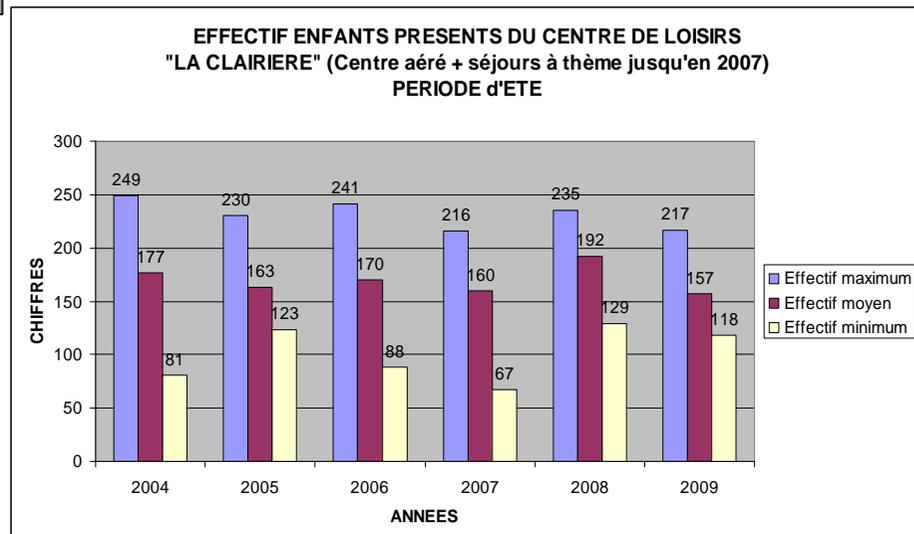
Origine des enfants accueillis Année 2009:
GAP:822, 05: 115, hors 05: 11

Part hors GAP: 15.5%

Des effectifs globalement stables mais une tendance marquée depuis 2006 à une augmentation de fréquentation des Mercredis et Petites Vacances.

A noter que depuis 2009, les séjours « à thèmes » n'existent plus alors que les taux de présence sont restés à la hausse ce qui traduit une augmentation forte de fréquentation dans les deux dernières années.

Ces évolutions conduisent à constater une hausse régulière du nombre de journées de présence réalisées.



Espace « Interventions Sociales »

Cet espace a la particularité d'intervenir de façon totalement transversale dans les divers services du CCAS et également auprès des usagers à titre individuel.

C'est un véritable « fil rouge » de cohésion et de lien social par sa capacité à intervenir en tous domaines.

Secteur « Séniors »

Une attention particulière sera à apporter à ce secteur au vu des prévisions de vieillissement démographique pour les 15 ans à venir.

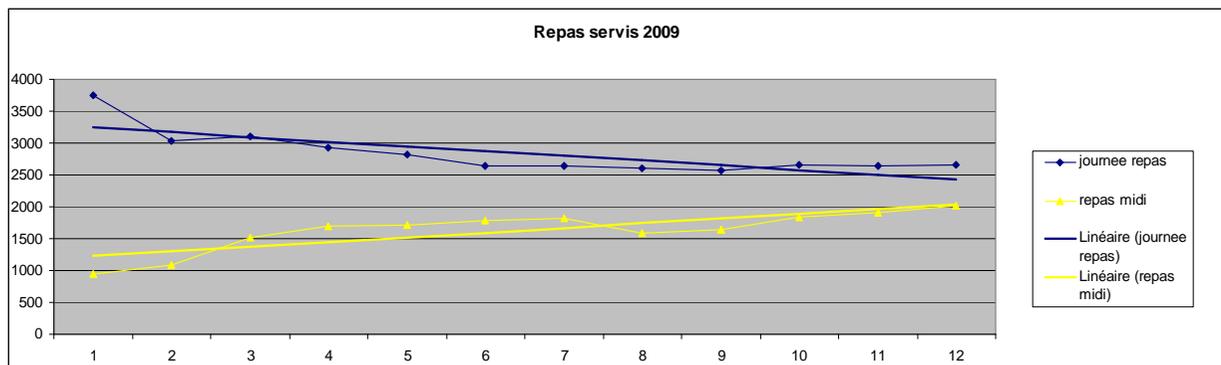
Le taux de personnes âgées dépendantes devrait normalement accuser une très forte hausse (entre 25 et 40 % selon les prévisions)

Restauration à domicile

53 652 repas livrés en 2009, prévisions 2010: 57000



Le service est organisé sur la base de **3 tournées** géographiques couvrant le territoire de la commune de Gap



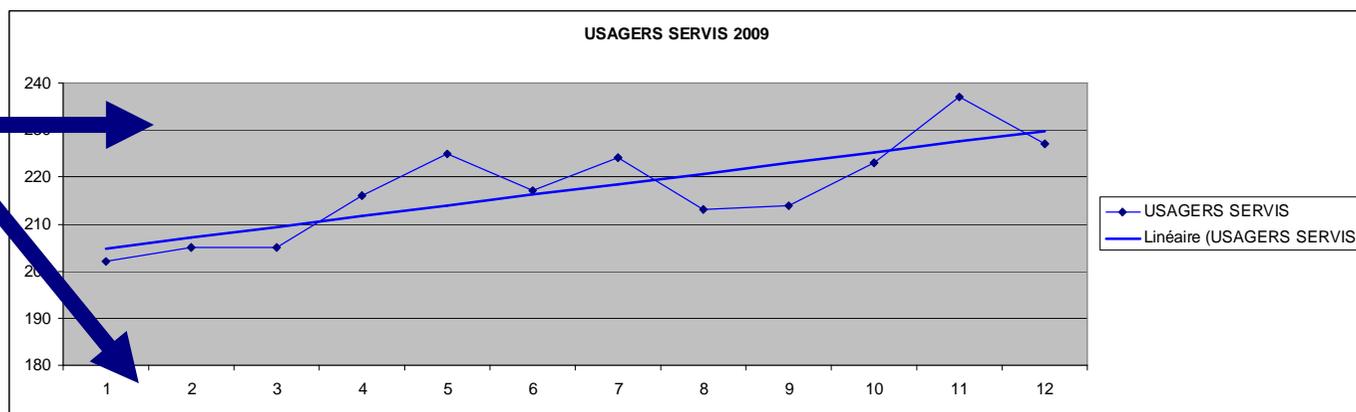
Le nombre d'utilisateurs s'inscrivant pour la journée repas décroît au profit des repas midi seuls,
(nombre de repas stable / 2008)

Croissance régulière du nombre d'utilisateurs inscrits,

Moyenne de 4 nouvelles inscriptions par mois.

37 nouveaux inscrits soit 18 % de plus en 2009.

Les 3 tournées fonctionnent à pleine capacité.



Entre 200 et 250 clients servis chaque mois (2010) moyenne de 180 repas/jour

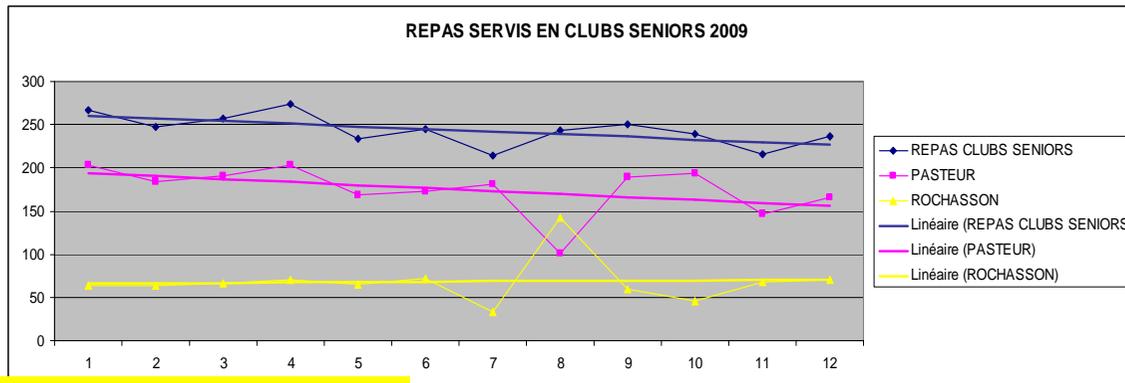
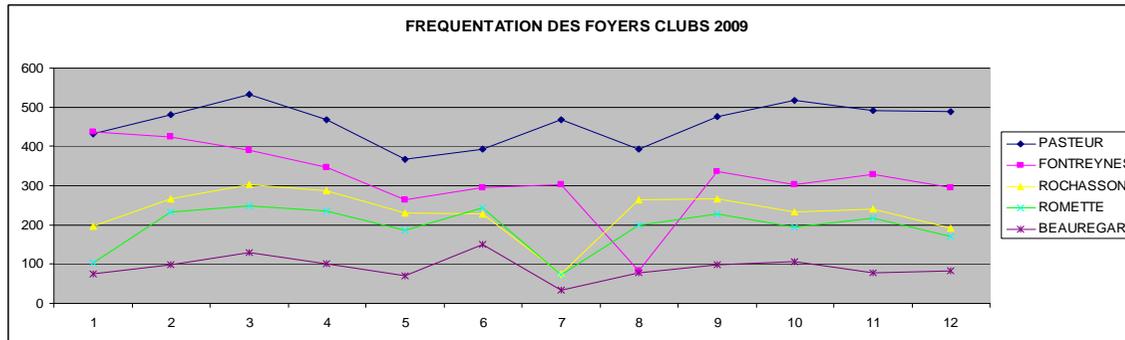
Mise en place des repas régimes (à faible teneur en sel) a/c 01/01/2010

Peu de demande mais communication volontairement faible, à développer.

NOTA: un nouvel opérateur de repas à domiciles à Gap depuis 04/2010

Les Foyers Séniors

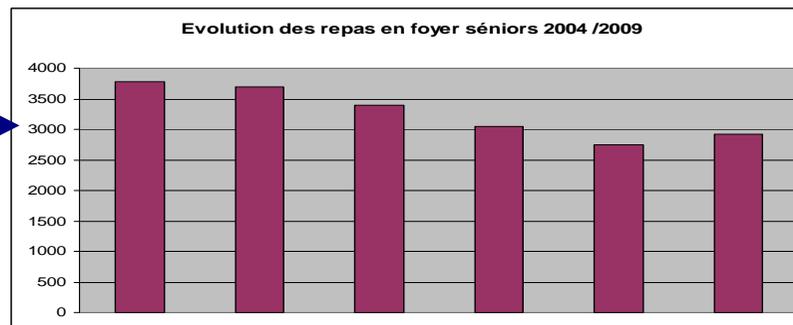
5 foyers séniors répartis sur le territoire de la commune, 17 879 entrées



2 921 repas servis en 2009
2500 prévus en 2010

(en baisse régulière depuis 5 ans) le renouvellement des usagers en fin de prestation n'est pas assuré, la qualité de service ne semble pas en cause.

Cette évolution est à surveiller mais pourrait s'expliquer par une réorientation de la demande de la population (activités et généralisation de l'aide à domicile) et un niveau d'autonomie en baisse.
Réflexion à mener / rôle des foyers séniors



Rôle: maintien de l'autonomie et du lien social

Les cinq Foyers séniors gérés par le C.C.A.S de la ville de Gap : Pasteur, Herman, Fontreyne, Beauregard et Romette sont répartis dans les principaux quartiers.

Ils sont fréquentés par les séniors habitant le quartier mais aussi par les personnes handicapées et les retraités âgés de plus de 55 ans venant de toute la ville.

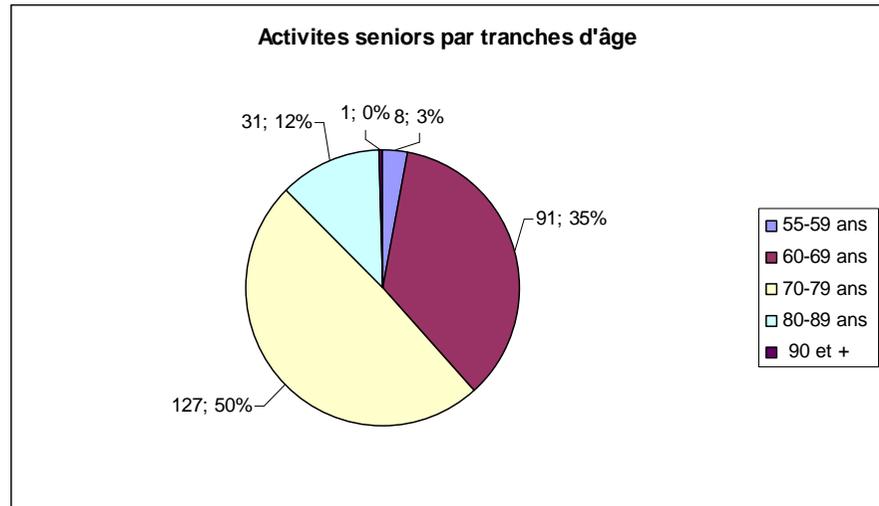
En 2009 : 15 518 entrées cumulées ont été enregistrées dans les différents foyers ; en baisse / 2008 (17 879) impact de l'absence d'animation ?

Les foyers séniors sont des lieux de rencontre, ils ont pour objectif le maintien de l'autonomie et du lien social.

Dans chaque foyer, un agent de convivialité est chargé de l'accueil des personnes l'après midi et de leur proposer des animations régulières : jeux de cartes, de société, de boules etc..

Deux des structures permettent le service du repas de midi : Pasteur et Herman.

Les activités physiques adaptées aux possibilités des seniors



258 personnes inscrites ce qui a représenté 441 participations par semaine (500 en 2010).

8 activités différentes (dont certaines en plusieurs groupes de niveau) réparties en **24 cours par semaine (26 en 2010).**

L'objectif de « maintien de l'autonomie et du lien social » correspond bien avec la population accueillie (**la tranche d'âge de 60 à 79 ans = 85% des effectifs**)

Activités ouvertes à tous les seniors de GAP a/c 55 ans retraités

En sus, le CCAS organise, pour les seniors inscrits :

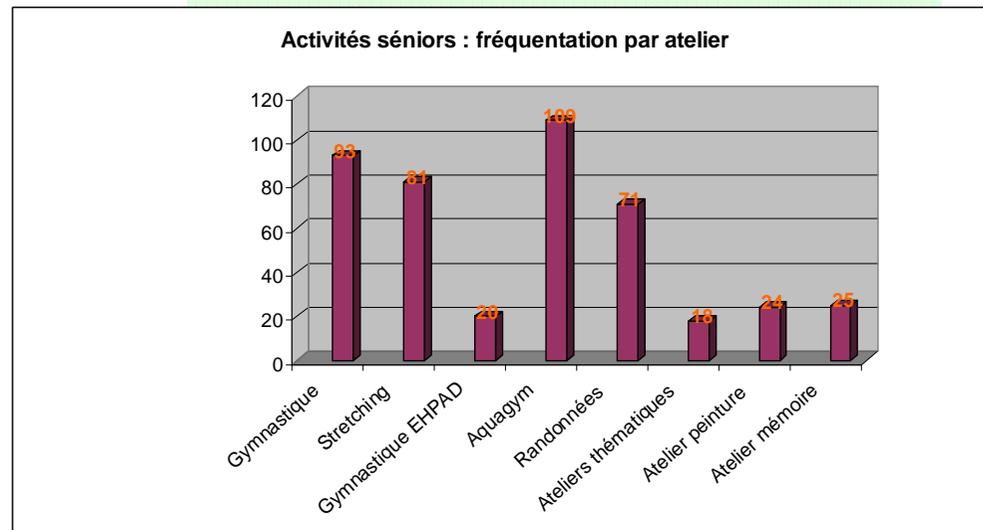
Des festivités (fête du printemps, de Noël, gâteau des rois etc..)

Et des sorties culturelles (visites de sites) ainsi que des mini-séjours.

Un constat : les personnes âgées fréquentant les foyers clubs s'inscrivent peu à ces activités.

Une très forte demande en terme d'aquagym génère une liste d'attente.

Nouveaux créneaux a/c 2010.





Les animations culturelles

Ce secteur n'a pas fonctionné en 2009 du fait de la mutation de l'animatrice en poste vers un autre service et de l'impossibilité de pourvoir à son remplacement malgré plusieurs commissions de recrutement infructueuses.

Les activités culturelles ont repris depuis le 01/02/2010

Par une animatrice à mi-temps.

Deux ateliers: Créations manuelles et atelier chant.

Le rôle de prévention de la perte d'autonomie et le maintien du lien social est primordial

LA TELEALARME

- La gestion de la télé-sécurité à destination des personnes âgées de Gap est assurée par « Présence verte » (MSA) en convention avec le CCAS.
- En 2009: 84 personnes inscrites
 - 40 nouveaux dossiers
 - 20 résiliationsSoit une augmentation nette de 31.25% en un an (dépendance ?)

Les actions de prévention de la perte d'autonomie et de maintien de la santé

- Le CCAS est engagé dans un partenariat avec différentes institutions (CODES, CRAM, Mutualité Française, MSA, Préfecture , Police nationale etc..) afin de développer l'offre auprès des seniors d'activités à visée préventive :
 - Atelier équilibre,
 - Equilibre alimentaire,
 - « Bien préparer sa retraite »,
 - Conférences thématiques (ostéoporose, insécurité, sécurité routière)
 - Atelier « Prévent'âge »
 - ...

Secteur « Aides Sociales »



Les actions au titre de l'AIDE SOCIALE LEGALE

Un seul agent du CCAS est en charge des dossier sur une partie de son temps de travail.

En 2009, il a instruit:

- Dont:**
- * **59 dossiers d'aides sociales diverses**
 - * 1 Allocation compensatrice
 - * 17 aides à l'hébergement 3^{ème} âge
 - * 4 aides à l'hébergement handicapés
 - * 33 obligations alimentaires
 - * 3 dossiers aide ménagère
 - * 1 dossier ASPA (ex FNS)

**NOTA: 93 dossiers en septembre 2010
(+ hébergt 3è âge et obl° alimentaires)**



Depuis 2009, conformément aux évolutions réglementaires nationales,

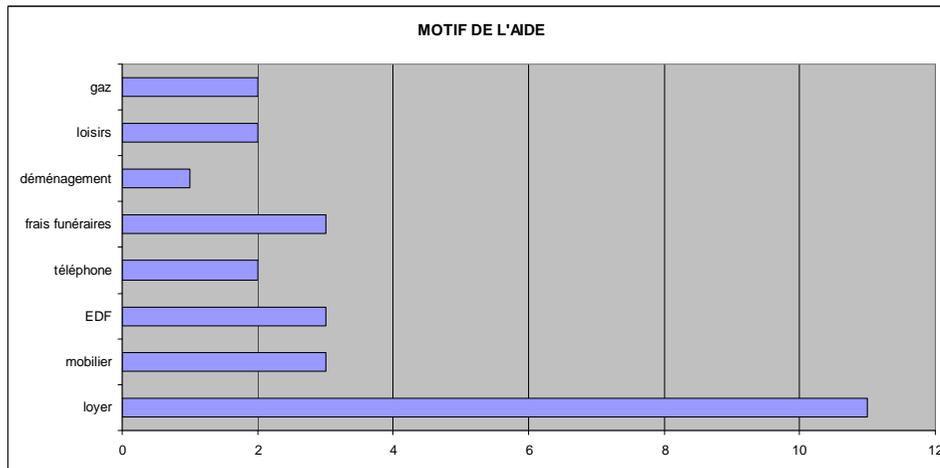
Le Conseil général ne finance plus l'instruction des dossiers d'aide sociale.

Toutefois, cette instruction reste toujours du ressort réglementaire exclusif des CCAS.

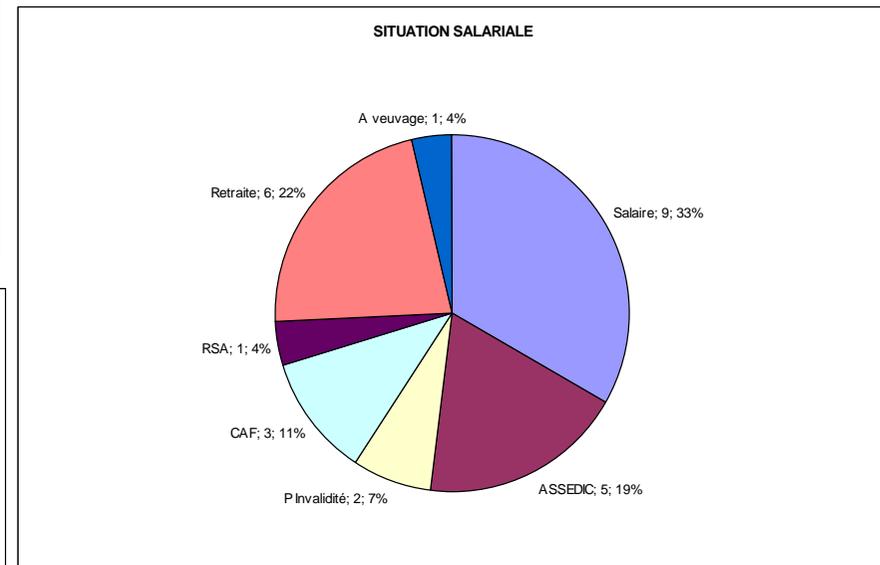
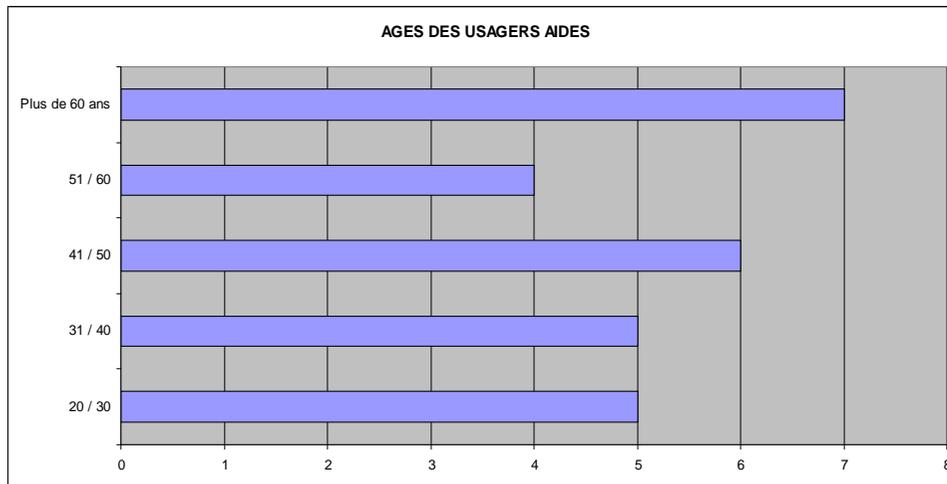
Une contrainte:

Les CCAS se voient opposer un délai réglementaire d'instruction des dossiers ce qui alourdi la procédure et accroît la charge de travail de l'agent instructeur

Les Aides financières



en 2009: **27 AIDES ACCORDEES REPRESENTANT: 10 322.87 € DE SECOURS**
Aides accordées au 01/10/2010: 12 500 €



La commission d'aides facultative (membres du CA et travailleurs sociaux) se réunit une fois par semaine

Les aides d'urgence

- Bons alimentaires : 435 (2 406 €)
- Tickets FJT : 26 (166.40 €)
- Repas AFPA : 3 prises en charge (99.58€)
- Bons de transport : aucun en 2009
- Nuitées d'hôtel : aucune en 2009



L'Épicerie Sociale

Total des usagers de l'Épicerie sociale (enfants compris): 632
= + 4 % / 2008

(2006 = 554; 2007 = 586; 2008= 608)

Nombre d'enfants bénéficiaires de
l'Épicerie Sociale: 308 = - 9 %

(2006 =288 / 2007=285 /2008= 325)

Nombre de dossiers présentés: 295

258 Accord , 37 refus

(2006 =242 / 19 ; 2007=261 / 15; 2008= 308 /30)

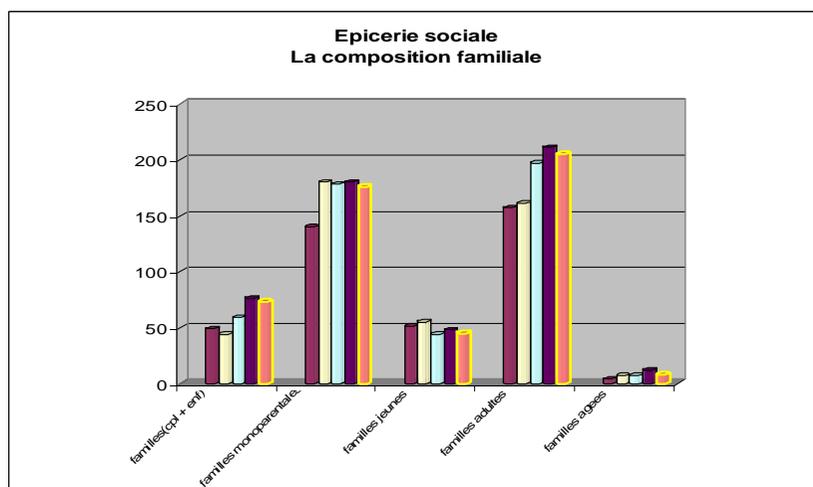
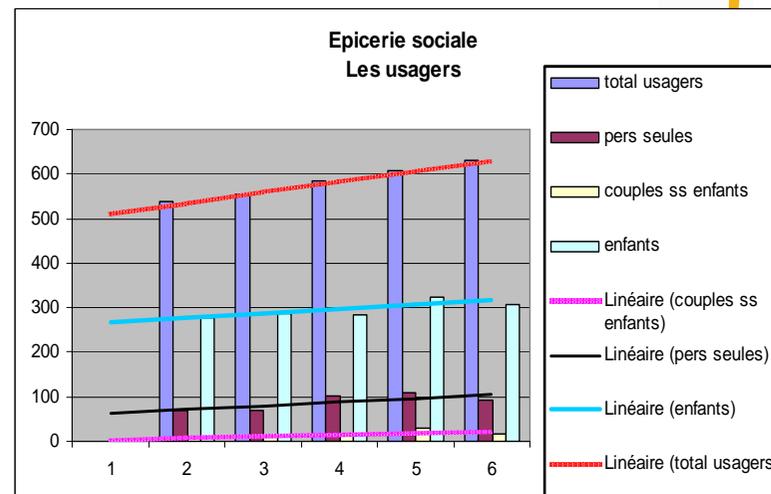
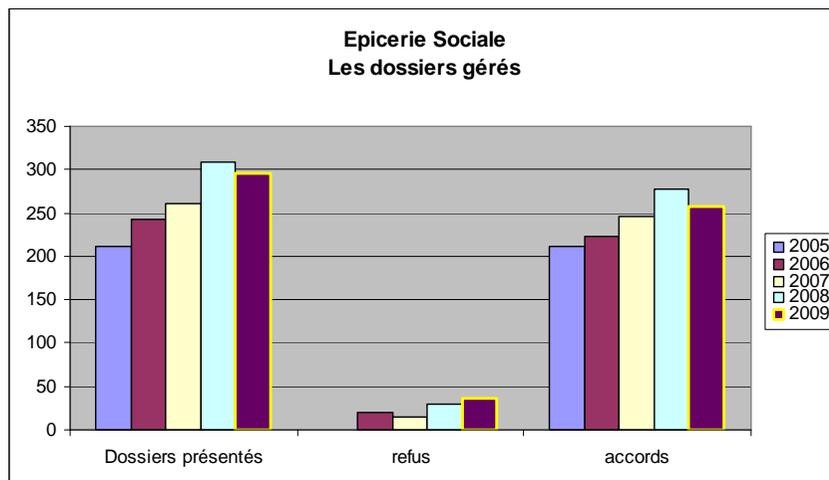
L'épicerie sociale est gérée par un collectif composé de 10 associations et institutions :

Le CCAS de GAP, le Conseil Général, la CRAM, la CPAM, la CAF, la Croix rouge, le Secours catholique, l'Etape, la Mission jeunes, le CAP.

Elle est ouverte 2 demi journées par semaines : les mardi après-midi et vendredi matin.

Les dossiers sont instruits par les partenaires du collectif les familles sont accompagnées par des travailleurs sociaux et des bénévoles.

L'Epicerie Sociale



Une extension de l'ouverture à 3 demi-journées puis, à terme, 4 demi-journées hebdomadaires est prévue courant 2010

Le Handicap

2009 a été marquée par une forte implication des équipes des espaces « petite enfance », « enfance et loisirs » et « interventions sociales » en vue d'améliorer les conditions d'accueil des enfants handicapés (25 enfants dans les ALSH en 2009 tous types de Projets d'Accueils Individualisés : PAI confondus)

Une analyse des problématiques rencontrées dans les services a servi de base à un débat porté par le Conseil d'Administration.

Un travail transversal a été mené avec les Directions de la ville de Gap concernées par cette problématique.

Plusieurs actions ont été engagées en fin 2009 et, selon les réponses des partenaires, seront concrétisées à partir de 2010: formation et qualification du personnel, adaptation des effectifs d'encadrement, étude pluridisciplinaire des PAI, etc..

Les services ont accueillis en 2009:

Jardin d'enfants: 4 PAI

(2 de niveau 1 , 2 de niveau 2)

La Pountinela: 4 PAI

(3 de niveau 1, 1 de niveau 2)

Les Pins:

Tom pouce: 2 PAI

(1 niveau 2 et 1 niveau 3)

La Clairière: 10 PAI

(4 niveau 1, 3 niveau 2 , 3 niveau 3)

Le Centre de loisirs: 15 PAI

(9 niveau 1, 4 niveau 2 , 2 niveau 3)

Le CCAS a participé à l'acquisition d'équipements de mise à l'eau pour personnes à mobilité réduite, ces équipements sont installés au Stade Nautique.

Le CCAS participe en qualité de partenaire et de financeur au FDCH (fonds de compensation du Handicap) géré par la MDPH